

# Un(e) infirmier(e) de bloc opératoire

## **1) Missions :**

Les missions de l'infirmier de bloc opératoire sont :

- La gestion des risques liés à l'activité et à l'environnement opératoire,
- La coordination de la check List de l'HAS en chirurgie et pour les examens endoscopiques
- La prise en charge du patient dans la continuité de la démarche de soins en participant à son confort, à sa sécurité physique, physiologique, psychologique, et en apportant des soins relationnels, des soins d'hygiène et des soins techniques de qualité répondant à ses besoins.
- L'organisation et la coordination des soins infirmiers en salle d'intervention,
- La gestion de la traçabilité des activités de bloc,
- La participation à l'élaboration, à l'application et au contrôle des procédures de désinfection et de stérilisation des dispositifs médicaux réutilisables, visant à la prévention des infections nosocomiales au bloc.
- L'encadrement des étudiants et des nouveaux arrivants (tutorat)
- L'inscription dans la démarche qualité mise en place au bloc opératoire depuis 2001 : charte du bloc, procédures organisationnelles ....
- De connaître le fonctionnement organisationnel du bloc, des tâches spécifiques des responsables afin de pallier aux absences pour assurer la continuité des soins.
- En per-opératoire, il exerce les activités d'aide opératoire-instrumentiste.

## **2) Actions liées à ces missions :**

### **a. Actions liées à la gestion des risques:**

- Maîtrise et prévention des dysfonctionnements électriques, pneumatiques, fluides et gaz
- connaître les fiches techniques des différents appareils
- S'assurer de la maintenance préventive (calendrier prévisionnel) et archivage
- Etre capable de trouver des solutions dans l'urgence, pour pallier aux défaillances techniques
- Repérer les éventuels dysfonctionnements et transmissions orales et écrites
- Commande, contrôle de matériels spécifiques aux interventions.
- Contrôle des instrumentations en stérilisation (si besoin de renfort en stérilisation dans le cadre des absences de l'IBODE de la stérilisation):
  - o contrôle qualitatif
  - o contrôle fonctionnel lors de la reconstitution des boîtes
  - o contrôle quantitatif
  - o traçabilité afférente selon les protocoles de PUI.
- Contrôle des instrumentations, implants, des Dispositifs médicaux stériles (DMS), dispositifs médicaux (DM) :
  - o conformité des commandes et des bordereaux de livraisons
  - o conformité du matériel par rapport à une intervention donnée : implants, ancillaire et côté correspondant
  - o intégrité
  - o fonctionnalité
  - o compatibilité avec les procédures de stérilisation
  - o Prévention des infections nosocomiales
- Intégrité des DMS et DM
  - o Surveillance des dates de péremption

- o Connaissance et application des protocoles d'hygiène environnementale et de l'opéré
- o Enquêtes diverses : prévalence, infection du site opératoire
- Connaissance et application des procédures de circulation
  - o Du personnel
  - o Du patient
  - o Des déchets
  - o Du linge
  - o Du matériel (DM, DMS)
- Connaissance et prévention des risques liés à l'installation de l'opéré (point d'appuis, prévention des chutes...)
- Connaissance et application des procédures en liens avec la maîtrise des accidents et des risques liés au travail (AES, port de gants, élimination des déchets, tenue vestimentaire et risques ionisants)

### **b. Actions liées à la prise en charge du patient en lien avec la prévention des infections nosocomiales**

- Connaissance des procédures de la préparation de l'opéré (identité, accueil, hygiène..) et autres procédures d'hygiène
- Respect de la confidentialité de l'identité du patient et de son intervention dans l'enceinte même du bloc opératoire.
- Respect de la pudeur des opérés
- Etablir une communication efficace et adaptée afin de mettre en confiance, réconforter, et pallier à l'angoisse de l'intervention
- Organisation et coordination des soins infirmiers spécifiques à l'intervention, en veillant à répondre aux critères de sécurité physique et physiologique, avec l'infirmier aide opératoire ou/et instrumentiste, l'équipe d'anesthésie et les praticiens, au regard des modes opératoires des fiches techniques d'intervention
- Transmission orales et par écrites des informations susceptibles de participer à la prise en charge globale du patient.

### **c. Actions liées à la traçabilité**

- Tracer les activités de soins au regard des obligations et du dossier patient :
  - o Dossier de l'opéré avec renseignement impératif de la Check List de l'HAS selon la procédure en cours,
  - o traçabilité de stérilisation,
  - o feuille d'implants posés,
  - o contrôle de la traçabilité des endoscopes en relation avec la clinique,
  - o saisir les indicateurs d'activité de bloc sur les formulaires dédiés sur CROSSWAY,
  - o registre de bloc (identité patient/libellé de l'intervention/ K op/ prélèvements/ personnes présentes...
- Traçabilité des prélèvements :
  - o cahiers de bactériologie et anatomopathologie
  - o prélèvement banque d'os
  - o registre des pièces anatomiques
- Traçabilité diverse : départ de matériel en réparation et retour en collaboration avec le service biomédicale

### **d. Actions liées à l'encadrement**

- Désignation d'un tuteur
- Etablir des objectifs et à terme échu les évaluer

## **3) Actions liées à la démarche qualité mise en place au bloc**

- En réponse aux recommandations de l'ANAES et dans le cadre de l'amélioration des pratiques, l'infirmier de bloc opératoire doit s'inscrire dans une démarche participative à la recherche d'informations, de travaux d'équipe, à l'élaboration de protocoles, fiches techniques, au respect de la charte du bloc opératoire et des procédures organisationnelles.

#### **4) Actions liées à la continuité des soins**

- connaître le fonctionnement organisationnel
- connaître les tâches spécifiques des responsables pour les remplacements éventuels
- prendre des astreintes
- assurer des transmissions sur le cahier de bord, afin de diffuser à tous, l'information.

#### **5) Liens hiérarchiques et fonctionnels :**

##### **a. Liaisons hiérarchique ou rattachement hiérarchique :**

cadre de santé du bloc opératoire et anesthésie

##### **b. Liaisons fonctionnelles internes à l'unité :**

L'équipe médicale des médecins praticiens et anesthésistes,

L'équipe paramédicale des IADE, autres infirmiers de bloc, et AS

L'équipe de stérilisation (cadre et agents), préparatrice référente de la Pharmacie

#### **6) Horaires**

Semaine : 8h00 à 18h00 Astreinte semaine 8h00 à 18h00 puis astreinte à domicile (à 20 minutes) jusqu'au lendemain 8h00 Astreinte Week-end : samedi 8h00 à 18h00 puis astreinte à domicile (à 20 minutes) dimanche astreinte à domicile (à 20 minutes) jusqu'au lendemain 8h00

#### **7) Diplôme(s) et formation(s) :**

- Diplôme d'état d'infirmier
- Diplôme d'état d'infirmier de bloc opératoire

#### **8) Référentiels :**

- Décret n° 2015-74 du 27 janvier 2015 relatif aux actes infirmiers relevant de la compétence exclusive des infirmiers de bloc opératoire
- Décret n° 2016-1605 du 25 novembre 2016 portant code de déontologie des infirmiers
- Décret n°2002-194 du 11 février 2002 modifiant le décret 93-345 du 15 mars 93, relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier,
- Arrêté du 12 mars 2015 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2001 relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'IBO
- Arrêté du 22 octobre 2001 relatif à la formation conduisant au DE d'infirmier de bloc opératoire
- Décret n°93-221 du 16 février 1993 relatif aux règles professionnelles des infirmiers et infirmières,
- Décret du 29 juillet 2004 du code de la santé publique
- Article 4311-11 du Code de Santé Publique de la profession IBODE